

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

(Valable 3 ans à compter de la date de visa par le maire de la commune où est pratiqué le piégeage)

Sur la ou les commune(s) de : COMMENTRY

Lieu(x)-dit(s) : Père Mathieu - Chaumier - Les Hazelles
Langeroux - Pourcheroux

Déclarant : Nom, prénom : KOZUCK Pascal

Adresse 815, Route de Père Mathieu

03310 DURDAT LAREQUILLE

N° d'agrément (si le piégeur est le déclarant) : 032408

Qualité (cocher) : Propriétaire détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles.

Plusieurs mentions
possibles

Fermier ou métayer détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles

Garde particulier.

Locataire de chasse délégué par le ou les propriétaire(s) (délégation écrite).

Président de société ou d'ACCA délégué du ou des propriétaire(s)
(délégation écrite).

Piégeur agréé, délégué par le propriétaire ou fermier (délégation écrite).

Coordonnées du piégeur s'il n'est pas le déclarant :

Nom, prénom :

Adresse

N° d'agrément :

Délégation de surveillance :

Nom, prénom..... / adresse..... /

Nom, prénom..... / adresse..... /

Fait en 2 exemplaires à Durdats le 16 octobre 2022

Larequille

Signature du déclarant



Visa du ou des Maire (s)
des communes concernées



DESTINATAIRES :

- un exemplaire pour affichage en Mairie
- un exemplaire au déclarant

Publié et affiché le
4 novembre 2022